



AIDE À L'ÉQUIPEMENT

ÊTES-VOUS ÉLIGIBLE ?



Je suis stagiaire de la formation professionnelle



Je suis inscrit au programme Qualif' Individuel ou Une Formation, Un Emploi

Je suis inscrit au programme Qualif' Collectif



Mon équipement peut être financé s'il remplit l'ensemble des conditions suivantes :

- il est nécessaire aux missions salariées sans être systématiquement fourni par l'employeur ;
- il est utilisé à la fois dans la formation et dans l'emploi ;
- il ne s'agit ni d'un EPI (équipement de protection individuel), ni d'un équipement informatique, ni d'une fourniture ou d'un consommable.

Je me forme à un métier qui nécessite un équipement éligible au dispositif

La liste des équipements est disponible sur le guide des aides : <https://aides.normandie.fr/>



Je peux demander l'aide à l'équipement

La Région peut financer **50%** du coût d'acquisition de mon équipement (d'un montant minimum de 50 €), dans la limite des plafonds indiqués sur la liste des équipements, ou à défaut dans la limite de **600 €**



AIDE À L'ÉQUIPEMENT

COMMENT PROCÉDER?



Je prépare mes documents

1

- Une description de l'équipement que je veux acheter (devis, extrait de catalogue ...);
- Une validation de conformité et de qualité par l'organisme de formation (disponible sur le [guide des aides](#));
- Une pièce d'identité (CNI, passeport ou titre de séjour) recto-verso en cours de validité;
- Un relevé d'identité bancaire.



Je dépose ma demande

2

Je crée mon compte sur l'espace des aides et j'y dépose les documents préparés :

<https://monespace-aides.normandie.fr/>



Je peux acheter mon équipement

3

Je peux acheter mon équipement une fois que j'ai reçu l'accusé de réception de ma demande (mail intitulé "confirmation de transmission").



Je reçois la décision d'acceptation de l'aide

4

La décision d'acceptation de l'aide m'est transmise par courrier, après instruction de mon dossier.



Je prépare mes documents

5

- L'attestation d'entrée en formation;
- La ou les factures réglées (mention "soldée" ou "acquittée").



Je demande le versement

6

Après avoir fait ma demande de versement sur l'[espace des aides](#), je reçois le montant correspondant par virement sur mon compte bancaire.





AIDE À L'ÉQUIPEMENT

LISTE DES ÉQUIPEMENTS



MÉTIERS DE LA COIFFURE

Matériel de coupe : une paire de ciseaux, un rasoir, une tondeuse, un peigne, une brosse, un sèche-cheveux)

- Plafond d'aide : 125 € -

MÉTIERS DE BOUCHE

Un ou deux tabliers, une ou deux vestes, un ou deux pantalons, un ou deux calots

- Plafond d'aide : 125 € -



MÉTIERS DE CUISINIER

Un ou deux tabliers, une ou deux vestes, un ou deux pantalons, un ou deux calots

- Plafond d'aide : 125 € -

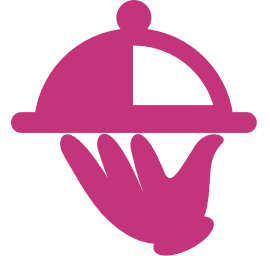
Une mallette de couteaux de cuisine

- Plafond d'aide : 125 € -

MÉTIERS DU SERVICE ET DE L'HÔTELLERIE

Un costume, une veste, un/e ou deux pantalons/jupes, un/e ou deux chemisiers/chemises blanches, une paire de chaussures noires

- Plafond d'aide : 150 € -



MÉTIER D'AGENT DE SÉCURITÉ

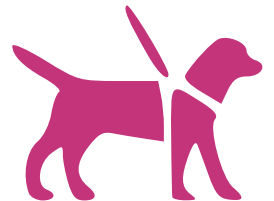
Un costume, une veste, un ou deux pantalons, une ou deux chemises blanches, une paire de chaussures noires

- Plafond d'aide : 150 € -

MÉTIER D'AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ

Un chien, une muselière, un harnais, une laisse

- Plafond d'aide : 600 € -



MÉTIER D'ÉLAGUEUR ARBORISTE

Un équipement de grimpe : un harnais ou baudrier, une longe de maintien, une corde

- Plafond d'aide : 600 € -